

Listes des observations du public enregistrées dans le cadre de l'enquête référencée E24000200/ 38

Observation 1 Anonyme

Bonjour, par les temps qui courent, je pense qu'il serait bon de ne pas faire de dépenses inutiles pour le moment et de laisser le site comme il est actuellement avec seul un entretien courant de sa nature sauvage qui ne fait pas de mal à coté de tout ce béton qui nous entoure. De plus, vu les incivilités qu'il y a dans notre ville, des dégradations et autres ne tarderaient pas, sitôt que ce site serait revu et rénové, on le voie bien sur certains sites rénovés depuis peu à Sallanches ; dégradations continu. Aussi, il faut penser avec la fermeture de la route longeant le lac actuellement que certains riverains l'empruntent pour se rendre à leur travail et en revenir ce qui les obligerait à prendre le centre de la ville déjà bien engorgée, et il faut surtout penser aux personnes à mobilité réduite qui sont heureuses de pouvoir se rendre au plus près des lacs sur le parking actuelle sans devoir trop marcher.

Observation 2 Louis

La pêche sur ces lacs est essentielle, offrant un espace précieux pour les pêcheurs. Il est important de conserver une partie en réserve naturelle, tout en veillant à ce que les usages actuels soient préservés et non interdits, pour permettre à tous de continuer à profiter de ces espaces naturels.

Observation 3 Mme JODAR Louise

L'attrait des lacs des llettes est son cadre naturel et préservé de la foule. De part sa taille, le lac de baignade ne peut supporter un afflux massif de baigneurs, paddle, canots..... voici mes remarques en tant que résidente à St Martin et baigneuse :

-Le parking de 450 places éloigné du lieu des activités me semble excessif. Un plus petit serait plus judicieux, sauf s'il est envisagé de refaire le concours hippique sur le terrain d'atterrissage. Il suffirait d'agrandir celui existant entre le 1er et le 2ème lac.

-Maintenir le parking entre les 2 et 3ème lacs afin de permettre aux véliplanchistes de se garer sans empiéter sur la chaussée ou la route est étroite et aux familles chargées d'accéder à la plage

- Réserver le 3ème lac au canotage, planches à voiles et paddle. En effet le lac de baignage n'est pas très grand et la circulation des paddles et canots pneumatiques peut s'avérer dangereuse pour les baigneurs

- Réaliser des anses plates de l'autre côté du lac afin de répartir les baigneurs autour du lac au lieu qu'ils s'entassent tous côté route

- A la place de l'amphithéâtre ou sous les arbres côté plage, faire une aire de jeux pour les enfants

- Eventuellement, à côté du terrain de volley, faire 1 ou 2 terrains de boules

-Maintenir l'accès aux llettes par Luzier

Observation 4 registre papier Mme CHEVANNE

Je souhaite un minimum d'aménagement sur un budget limité.

Les fonds économisés pourraient avoir une utilité plus sociale.

Aménagement de toilettes souhaitées en nombre et en entretien conséquents .

En vélo depuis Sallanches est difficile avec des enfants. Pas de piste cyclable depuis l'avenue Saint Martin.

Parking prévu trop éloigné de la plage quand on est avec des enfants, la glacière, le parasol ...

L'intérêt de l'amphithéâtre ? (Celui de la place du pré de Foire au centre ville n'est pas très utilisé. La sortie du parking ne facilite pas).

Intérêt de la passerelle sur le petit lac ?

Annexe 1 : liste des observations du public.

Observation 5 anonyme

Je trouve que ce projet est strictement inutile pour notre commune. Déjà le fait de supprimer les parking, pensez au personne âgé ou à mobilité réduite.. même si c'est adapter par rapport à la navette cela va être ingérable. De plus je trouve que les llettes sont très bien comme ça.

Observation 6 Anonyme

proposée par anonyme

Déposée le dimanche 22 décembre 2024 à 09h54

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: N°7

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Modérer la contribution

- Le fait d'aménager un très grand parking très éloigné du lac de baignade et du lac nord me semble contre-productif: cela va favoriser le stationnement "sauvage" et gênant en bord de route et pénaliser les personnes qui ont du mal à se déplacer.

Cet espace pourrait plutôt être aménagé soit en espace "canin" où les chiens pourraient se promener en liberté, soit avec des tables de pique-nique et éventuellement des aires de jeux pour les enfants.

- Il faut conserver les parking situés entre le lac de pêche et de lac de baignade et entre le lac de baignade et le lac nord, pour les baigneurs, les promeneurs et les véliplanchistes. Ces parkings permettent aux trois lacs d'être accessibles pour les familles avec de jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

- Rendre la route qui longe les lacs à sens unique pénaliserait les riverains qui l'empruntent quotidiennement pour leurs trajets professionnels ou amener leurs enfants à l'école, au collège ou lycée.

Il faudrait par contre installer des dispositifs pour empêcher les voitures de se garer le long de cette route, ce qui gêne la circulation et provoque des risques d'accidents en particulier en été.

- Enfin, la construction d'un amphithéâtre me paraît vraiment inutile.

Observation 7 Anonyme

Proposée par anonyme

Déposée le dimanche 22 décembre 2024 à 09h55

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: N°6

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personn

- Le fait d'aménager un très grand parking très éloigné du lac de baignade et du lac nord me semble contre-productif: cela va favoriser le stationnement "sauvage" et gênant en bord de route et pénaliser les personnes qui ont du mal à se déplacer.

Cet espace pourrait plutôt être aménagé soit en espace "canin" où les chiens pourraient se promener en liberté, soit avec des tables de pique-nique et éventuellement des aires de jeux pour les enfants.

- Il faut conserver les parking situés entre le lac de pêche et de lac de baignade et entre le lac de baignade et le lac nord, pour les baigneurs, les promeneurs et les véliplanchistes. Ces parkings permettent aux trois lacs d'être accessibles pour les familles avec de jeunes enfants, les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite.

- Rendre la route qui longe les lacs à sens unique pénaliserait les riverains qui l'empruntent quotidiennement pour leurs trajets professionnels ou amener leurs enfants à l'école, au collège ou lycée.

Il faudrait par contre installer des dispositifs pour empêcher les voitures de se garer le long de cette route, ce qui gêne la circulation et provoque des risques d'accidents en particulier en été.

- Enfin, la construction d'un amphithéâtre me paraît vraiment inutile.

Observation 8 M Gabriel VENOT

Bonjour,

Merci pour la lecture de mes observations (en pièce jointe)

Comment ça se passe ensuite? Vous informez comment les gens qui ont eu des questions? merci

Enquête publique lacs des ilettes

J'ai mis beaucoup de temps à trouver les documents nécessaires à analyser de façon sérieuse le projet. En effet sur le site internet de la mairie dans "documents et liens utiles" quand on clique sur "retrouver les informations concernant la requalification..." on tombe sur une page de la mairie avec 5 photos et quelques textes.

Pour trouver l'ensemble des documents il faut cliquer sur un autre lien. Bref : déjà je ne suis pas sûr que beaucoup de personnes prennent le temps de faire cette démarche mais si en plus pour trouver les documents c'est laborieux : ça ne va pas aider à avoir l'avis des administrés.

Réponse à l'avis de la MRAE AURA

P9 : il est présenté des zones en rose toute petite sur le plan qui représente pourtant 9500 m² alors que le parking qui visuellement est beaucoup plus grand totalise que 5000 m². Est-ce que les surfaces annoncées sont les bonnes ou est-ce que les dessins sont faux ?

P11 : "il n'y aura pas de hausse de fréquentation". C'est complètement subjectif ! ça se base sur quoi ? Il faut avoir à l'inverse conscience que lorsqu'on aménage un site c'est l'opposé qui se produit = une augmentation de la fréquentation.

"Chiens interdits". C'est une bonne chose mais c'était déjà le cas pour le troisième lac avec chiens tenus en laisse et interdiction de se baigner. Si la police municipale daignait se montrer de temps à autre sur le site : elle pourrait constater que le règlement n'est pas du tout respecté. Ce qui est un problème pour les gens qui ont peur des chiens, les coureurs, les jeunes enfants... Donc un nouveau règlement : oui mais à condition qu'il soit réellement appliqué. Depuis 6 ans à venir plusieurs fois par semaine aux lacs : nous n'avons absolument jamais vu la police municipale.

P 13 : "seules les opérations de terrassement pour l'agrandissement des lacs". J'avais entendu parler de cette rumeur d'agrandissement des lacs. J'ai bien compris qu'il est prévu de défricher 1.5 ha mais où est-il décrit un agrandissement des lacs et surtout pourquoi faire ?

Note participation du public

P4 : "accès au lac nord pour les pêcheurs". Actuellement pour se faciliter la tâche les pêcheurs se garent au bord de la route sur un talus étroit donc la voiture déborde allègrement sur la route. Pour ceux qui comme moi font du vélo : cela oblige les voitures à faire un déport et à venir trop près des vélos et comme précisé dans un document à cette endroit beaucoup de voitures roulent très très vite. Cela a donc trait à la sécurité des personnes. Le futur projet interdit les voitures mais la réponse a été : "Monsieur le Maire indique qu'ils pourront déposer leur matériel et ensuite se garer sur le parking. Des solutions qui conviennent à tous pourront être trouvées dans le calme. Prise de contact est faite". Une fois le matériel déposé, qu'est ce qui va empêcher les pêcheurs de rester sur place avec leur voiture ? Si la réponse est que la police municipale va venir le vérifier ça serait presque une plaisanterie puisque jusqu'alors nous n'avons absolument jamais croisé la police municipale sur les lacs.

"De même, l'accès des chiens au site sera étudié." Ah bon je croyais que tout le projet était interdit aux chiens ? Si la mesure qui serait susceptible d'apaiser tout le monde est : chiens en laisse. Ça ne fonctionne pas puisqu'il n'y a aucun contrôle et que donc les propriétaires de chien ne les tiennent quasiment jamais en laisse : c'est problématique pour les jeunes enfants, les cyclistes et les coureurs à pied (j'ai déjà expérimenté les 3 situations de nombreuses fois) avec à chaque fois "ne vous inquiétez pas il n'est pas méchant".

"Fermeture en période estivale" : pouvez-vous être plus précis avec des dates svp.

Annexe 1 : liste des observations du public.

“stationnement vélos” : il n’est pas précisé combien de vélos pourront stationner mais il faut vraiment encourager la pratique du vélo en proposant des aménagements plutôt qu’en attendant les demandes. Actuellement pour se rendre sur les lacs en vélo : lorsque l’on veut cadenasser nos vélos ce n’est pas possible puisqu’il n’y a absolument aucun équipement.

De même, il y a notamment une compétition de trail avec pour point de départ le deuxième lac : beaucoup de gens viennent en vélo et garent leurs vélos un peu partout par terre puisqu’il n’y a rien pour le faire actuellement. Il faut vraiment plusieurs dizaines d’arceaux métalliques en U comme à la médiathèque à différents endroits des lacs.

PA2 (notice décrivant le terrain)

P 6 : “le stationnement des camping cars est interdit”. “dans les faits, le site est régulièrement utilisé”. Pour être précis le mot régulièrement n’est pas exacte : il faudrait utiliser l’expression “quasiment toute l’année”. Si c’est dans le règlement c’est comme pour les chiens en laisse : pourquoi le règlement n’est pas appliqué ? Et pourquoi d’un seul coup le règlement serait appliqué parce qu’il s’agit d’un nouveau projet ?

P13 zone centrale lac de baignade. “un agrandissement du plan d’eau”. En quoi cet agrandissement est-il nécessaire ? cela induit l’utilisation de machines qui vont émettre des émissions de gaz à effet de serre, des nuisances sonores et l’interdiction d’accès pendant un certain temps. Dans la présentation du projet, l’une des premières phrases employées par la commune est “minimiser les aménagements”. Agrandir les lacs ne me paraît pas être une action minime.

P 14 “arceaux vélo”. Pour plus de facilité et ne pas risquer d’endommager les roues des vélos : les arceaux devront être de type en U comme à la médiathèque.

Observation 9 anonyme

Bonjour

Je souhaite vous féliciter pour ce projet. Il va permettre d’améliorer le site et prendre mieux en compte la biodiversité du site et notamment du lac nord.

Cependant, je vois des points noirs défavorisant notamment les locaux:

- l’accès au site paraît démesurer ! Avez vous fait le trajet parking plage avec des enfants en bas âges et un sac sur le dos ?

En tant qu’habitant de Sallanches, nous profitons souvent de la plage sur un créneau après le travail vers 17 -18h s’il nous faut déjà 20 min (40 min aller retour) de marche pour 1h de baignade ce n’est pas normale. Oui à la plage on fait le trajet mais les locaux profitent du lieux quand ils bossent aussi c’est un site de proximité avant tout pour les sallanchards !

- L’accès sur une partie du site aux chiens doit être possible avec des zones définies en saison et plus de souplesse hors saison. Avez vous remarqué le public qui pratique le site en dehors de l’été : des joggeurs et des promeneurs peut-être bien 70% d’en eux avec un chien ! L’espace de ce site permet de modeler l’accès pour ne pas pénaliser les propriétaires canins. Parfois même les touristes : on sort le chien avant d’aller se baigner sans !

- Les terrains de pétanque trop loin du parking ! => c’est pas (majoritairement) les petits jeunes qui marchent bien qui pratique la pétanque !

- l’accès des bus au centre des lacs : super idée par contre ceux qui les accueille ils se garent où ?

- un endroit pour le parapente : bonne idée

- garder les activités sur site : planche voile, pêche, rando, cani-rando, animations, vtt, parapente, équitation...

- créer un parcours de panneaux nature sur le lac nord ? un sentier pédagogique ?

- mettre des poubelles et toutounet partout / sensibiliser / verbaliser +

- ne pas fermer la route ou seulement par moment : traverser de grenouille

- créer des places parking le long de la route ?

merci d’avance

Annexe 1 : liste des observations du public.

Observation 10 GERVET André

Selon la notice, la commune envisage de développer un projet ambitieux de mise en valeur et de reconquête environnementale et touristique..... tout en favorisant la biodiversité et la naturalité du site. Voilà un bien grand écart en perspective. Cela ressemble plutôt à une base de loisirs (sans les jeux aquatiques) !

Le nombre d'équipements envisagés nous éloigne du site naturel que pourrait redevenir ce secteur de la commune : une passerelle sur le premier lac, un solarium en hêtre sur presque la moitié de la longueur du second, un amphithéâtre en granit....Et de rajouter la possibilité d'installer un restaurant !

Une grande partie des surfaces concernées par le projet vont être redessinées : est-ce indispensable ?

Le parking se trouve à 1 km de la plage. Est-ce bien logique pour les familles avec enfants en bas âge et pique-nique ?

A ce stade du projet, l'absence de chiffrage financier ne permet pas de voir si tout cela est bien raisonnable dans le contexte actuel. N'y a-t-il pas à Sallanches d'autres priorités (sécurisation pour piétons et cyclistes...) dans une période de budget plus contraint ?

Observation 11 anonyme

Je ne vois pas l'intérêt de faire de si gros travaux et de dépenser autant alors qu'il y a d'autres choses à faire pour la ville !

Il suffirait de créer un parking à la place des pistes de l'ancien aérodrome et d'interdire le stationnement sur le bord de la route.

Cette route doit être conservée en l'état dans les 2 sens, elle déleste le trafic du centre ville le reste de l'année (hors été).

Observation 12 doublon avec observation 8

Observation 13 MOSSET Eric

Je suis contre ce projet.

Un réaménagement plus simple est souhaitable, en consultant les utilisateurs et non en faisant appel à un cabinet qui se fait plaisir sur un ordinateur, et qui ne sera jamais un utilisateur de ces espaces.

Tout d'abord du point de vue financier. A l'heure où nous devons toutes et tous faire un effort, le budget est tout simplement astronomique.

Ensuite du point de vue écologique. Toute cette terre qui va être remuée, évacuée, cela représente combien de camions, et donc de nuisance pour les riverains et pour la qualité de l'air. Après tous ces travaux, combien de temps avant que la faune et la flore des lacs reviennent ?

Restons simples et de bons sens.

Observation 14 AIT Jean-Claude

Bonjour,

Je profite de cette opportunité que j'ai aujourd'hui de dire sur les llettes ce qui n'a pas été prévu, ce dont on n'a jamais voulu tenir compte, et ce qui malgré nos efforts et nos recommandations n'a jamais été fait.

Je veux parler, quand je vois ces photos prises par la commune avec deux cygnes au bord du lac pour donner des airs de paysage paisible alors que les seuls cygnes, que nous avons eu la chance d'avoir, ont été mangés, en tout cas croqués, par des chiens errants ou non tenus en laisse comme le demandent les nombreux panneaux autour des lacs, de cette faune autour de ces lacs qui semble être inconnue de la commune.

Toujours et bien sûr pour parler de la faune, cela fait plus de 20 ans avec ma femme que nous faisons traverser l'ancienne route impériale aux batraciens en faisant ralentir les véhicules. Ces crapauds qui sont protégés par la loi et qui sont néanmoins écrasés par ces véhicules sans qu'aucune pancarte, précaution ou crapauduc n'ait été prévue par la commune pour éviter ces carnages.

Annexe 1 : liste des observations du public.

Et pourtant, ce n'ai pas faute d'avoir demandé à la mairie de bloquer la route de 19h le soir à 5h le matin pendant 15 jours en mars. Refus catégorique. Ceci paraissait impossible de bloquer la circulation, pourtant combien de fois la route a été coupée pour des chutes de rochers, des travaux de tout genre qui n'ont pas pénalisé la commune d'une manière ou d'une autre.

Autrefois, il y a une dizaine d'années, nous faisons encore traverser près de 5000 crapauds en 15 jours sur la longueur des 3 lacs. L'année dernière à peine 350 à 400 crapauds étaient encore présents sur le bord des llettes. La faute, entre autres, aux baignades et lavages des chiens, des baigneurs avec leurs produits solaires, la pollution de l'eau dont je ne suis pas sûr qu'elle soit encore de bonne qualité, les batraciens en étant très sensibles. La faune n'a jamais été le premier des soucis de la commune. Loin s'en faut.

C'est sûr que le manque de contrôle et de surveillance de la police municipale font que la majorité gens font tout et n'importe quoi sans être inquiétés le moins du monde. Je veux parler également aussi des pêcheurs sans soins qui jettent leurs produits pour attirer les poissons, les hameçons qui traînent, les détritiques jetés dans l'eau, l'herbe et les bois sans scrupule et sans surveillance. Tout ça fait des pollutions que les batraciens ne supportent pas.

C'est qui m'amène en même temps à ce fameux pont qui doit passer sur le premier lac pour permettre aux pêcheurs de pêcher. A part le fait qu'il ne serve qu'à aller vers un deuxième restaurant qui ne sert à rien, les gens peuvent bien marcher 5 mns de plus pour y aller en faisant le tour par le lac. Après tout, ils viennent bien pour ça. Par contre, je pense cela permettra à certains, plus ou moins nombreux, de pouvoir jeter sans soins leurs hameçons, leur nourriture, et aux gamins sans surveillance des parents ni d'un contrôleur, de pouvoir encore caillasser, sous l'œil, même des fois, amusés des parents, les canards et autres volatiles sans plus de surveillance qu'aujourd'hui. Ça sera encore plus drôle depuis le haut du pont !

Car ne l'oublions pas, ce n'est pas que le premier lac qui est sujet à la pollution mais les trois lacs. Pour parler des animaux tués, hormis les canards et les foulques, mais les cygnes comme je disais plus haut qui servent de cibles et les cormorans abattus par des chasseurs ou des pêcheurs sous prétexte qu'ils mangent les poissons (j'ai vu de mes yeux des cormorans morts vers la roseraie avec des trous de plomb dans le corps) et des canards qui ont été tués par des chiens non tenus en laisse.

À quand un peu de surveillance nécessaire avant de commencer des travaux ?

Pour parler d'un autre problème, le matériel, les bancs publics et autres panneaux pour exercices sportifs, puisqu'ils vont être changé avec ces nouveautés. Aujourd'hui, regardons les bancs en bois qui sont cassés afin de faire des feux de camp pour faire cuire des saucisses et autres par des gens qui font encore des barbecues sans crainte d'amende ou autre alors qu'il est interdit par des pancartes, également, de faire ces feux autour des lacs . Aucun banc n'a été épargné par les dégradations.

Pas de policier, pas de caméra, et pas de contrôle. C'est pas grave, on paye. La commune va en mettre des neufs pour remplacer.

Et on veut ramener encore plus de monde?

Franchement, j'ai peur pour les lacs des llettes avec toutes ces dégradations et ces gens sans respect pour la nature, l'environnement et le matériel. Ce ne sera plus un endroit paisible mais une mauvaise récréation de bruits, de violences et de dégradations en pleine croissance.

J'habite à 5mns à pied du site depuis 35 ans et je souhaite que rien ne change sur ce site. Avant toute chose, que le contrôle et la répression soient faits de manière correcte et sensée pour donner un sens à une éventuelle amélioration du site.

Après on verra.

Observation 15 anonyme

Venue le 09/01/2025 exprimer mes réticences. Je les préciserai par courriel

Observation 16 Jean Luc SACKSTEDER

Habitué à profiter de cet endroit de nature en toutes saisons, j'ai été interpellé par l'affichage sur le comptoir de l'accueil de la Mairie.

Après ma rencontre avec le Commissaire Enquêteur, je prends conscience de l'ampleur du projet de réaménagement et des conséquences sur la faune et la flore . La modification de la circulation va avoir un impact sur la densité du trafic en zone industrielle. Il y a nécessité à réflexion sérieuse, ce coin de verdure de la ville doit être protégé, c'est le poumon vert de la ville.

Je vais étudier tout ça sur internet pour apporter des observations valables.

Observation 17 Mme Claudy Paratte

La description de la requalification du site des llettes commence par la remarquable réalisation de la passerelle haubanée qui a coûté 2M€ et qui ne réjouit qu'un très faible nombre d'utilisateurs son utilisation étant très limitée puisqu'elle ne relie qu'une piste cyclable à un futur et luxueux parking ouvrant sur le site des llettes à requalifier. Ce projet d'un coût démesuré est à l'image d'un premier édile dévoré par le besoin de construire sans jamais se préoccuper d'entretenir et de prendre en compte les observations de ses administrés.

Les llettes n'ont nul besoin de restaurant permanent pour concurrencer les commerces locaux alors qu'existe déjà une structure qui répond bien aux besoins de la saison estivale. Il est intéressant de noter que la friche Revenaz est également destinée à devenir un lieu de restauration au point de se demander si la vocation de la commune est de devenir une franchise de restauration avec d'ores et déjà un lieu de restauration supplémentaire sur le château de la Frasse

.La passerelle pour les pêcheurs est une autre coûteuse structure tout à fait inutile pour ces passionnés de la ligne qui se plaisent à installer leurs tentes au bord de l'eau et à savourer leurs loisirs dans des lieux conservant leur authenticité.

Faut-il rappeler les nombreux courriers adressés à Monsieur le Maire pour rappeler l'état très dégradé des routes qui conduisent du parking de Burzier jusqu'à chalet de la "Charmette" en desservant des habitations, tout comme la route dangereuse partant de St Martin pour conduire vers l'alpage de Véran. Curieusement il n'y a pas de crédits pour l'entretien de ces chemins vicinaux de première importance pour les habitants. A côté de l'église les bancs de l'aire de jeux pour enfants se dégradent rapidement faute d'entretien et de remise en peinture périodique. L'allocation des ressources communales mériterait d'être mieux utilisée en reconsidérant des projets anormalement coûteux qui de surcroît ne répondent pas à la demande des administrés . Dernière illustration 900m€ pour une piste cyclable le long de la voie ferrée alors que les routes existantes sont maintenues dans un scandaleux état de dégradation (voie traversant Vouilloux pour rejoindre l'avenue de Genève .

Il est plus qu'urgent de reconsidérer l'état des priorités en se rappelant "qu'être élu, c'est défendre l'intérêt général, même si on ne partage pas les mêmes idées "

(Propos de M. Georges MORAND

Observation 18 Liliane Mastrolorenzo

De nombreux documents, et difficile de s'y retrouver, à mois d'y consacrer de nombreuses heures. Ce que je retiens de ma lecture :

- trop d'aménagements ayant pour conséquence une diminution d'espaces naturels (déjà très peu d'espaces verts en ville), entraînant des travaux de terrassement très importants
- des zones d'artificialisation, lorsque de nos jours la nécessité d'espaces naturels devient vital
- un restaurant, éventuel, est ce pertinent
- un amphithéâtre en granit pour qui ? pour quoi ?
- la circulation va t elle satisfaire les usagers ?
- quel sera le coût financier ? ce budget ne pourrait-il pas participer à d'autres projets ?

Annexe 1 : liste des observations du public.

Cette zone mérite certes une amélioration, mais pourquoi pas avec l'objectif que cet aménagement soit très minimaliste.

Dans nos zones très urbanisées, nous avons besoin des ces "poumons" verts!

Observations 19 M Martinier Thierry

Supprimer les parkings entre les 2 lacs n'est pas une bonne idée car comment vont faire les personnes à mobilité réduite. Quant aux boulistes je les vois mal faire 1 km pour aller jouer. Aujourd'hui les visiteurs venant du bas de la vallée se gare sur le parking à côté du pont de l'Arve vers l'échangeur et il est toujours bien plein. Donc il va manquer des places de stationnement. Et la falaise qui tombe est à l'aplomb du 3 en lac et pas du 2 em

Observation 20 Mme Haulle Maryse

Bonjour

Je trouve que ce projet d'envergure correspond entièrement à la ville de Sallanches.

Ces 44 ha dédiés à la nature et aux activités respectueuses de l'environnement sont une richesse pour nous .

Hâte de voir le résultat final du projet où tout semble confondu avec la nature et surtout de pouvoir y accéder en toute tranquillité avec la passerelle.

Ce projet est un plus pour la ville mais surtout pour les Sallanchards .

Observation 21 Mme Guillaîne Viguet-Carrin

Bonsoir

Après une lecture attentive (il y un beaucoup d'éléments) je trouve que ce projet prend en compte les aspects environnementaux et les activités existantes (si j'ai bien compris seules celles qui aujourd'hui présentes peuvent perdurer avec l'ENS).

L'acquisition de l'aérodrome était essentielle pour compléter cet aménagement .

Bref 44 hectares rendus aux Sallanchards, merci à l'équipe qui se bat pour ce poumon vert.

Observation 22 M ou Mme(?) Pissard

Après prise de connaissance de la majorité des documents, je comprends mieux les objectifs de ce projet. J'avais commencé par lire quelques contributions, et je ne comprenais pas pourquoi autant de négativités. J'ai donc préféré me faire mon propre avis.

Je trouve qu'il s'agit d'un projet assez exemplaire pour notre territoire, et nous en avons bien besoin à l'heure où on nous parle beaucoup de préservation de l'environnement. En creusant un peu, je ne comprends pas les gens qui s'offusquent de trop d'aménagements. J'ai cru comprendre que le restaurant ne verrait pas le jour tout de suite. La plage reste en l'état, les terrains de volley aussi. Il est prévu de créer des pontons bois, un amphithéâtre de verdure et une aire de jeux. Cette dernière est indispensable et manque cruellement sur le site aujourd'hui.

La question du stationnement et des véhicules est plus que légitime. De plus en plus de lieux touristiques prennent le parti de protéger les lieux des voitures et d'éviter le stationnement sauvage. Si la ville met en place un système de navette en continu sur la journée, c'est acceptable. Il faut inciter les gens à utiliser d'autres modes de déplacements moins polluants. Si on ne fait rien, on se retrouvera avec un lac de Passy bis, rempli de voitures sur tout le site et aucun aménagement cyclable prévu... Certes, cela nécessite de modifier ses habitudes, anticiper sa journée au lac avec les horaires des navettes, mais c'est plus que faisable.

Il faudrait par contre être plus clair sur la période de fermeture de la route (j'ai entendu plusieurs choses, uniquement l'été, toute l'année ?). Si la route est fermée que l'été, il faudrait que le restant de l'année, quand les fréquentations sont beaucoup plus faibles, on puisse se garer plus près.

Je vois aussi que le projet prévoit beaucoup de nouvelles plantations, de préservation des habitats naturels. Peu de personnes en parle, pourtant cela semble être le but 1er de ce

Annexe 1 : liste des observations du public.

projet. C'est une très bonne chose. Aujourd'hui, quand on se promène autour du lac de baignade, on devine que les berges sont en mauvaise état. Les llettes, c'est le jardin des Sallanchards, pour tous ceux qui ne vivent pas dans des beaux chalets. C'est le coin fraîcheur en période de canicule pour profiter de soirées fraîches, c'est le site de jeux des enfants qui n'ont pas de jardins, c'est le lieu de promenade de ceux qui ne peuvent pas faire de randonnées. Il est temps de lui donner un bel éclat !

Observation 23 Resid clotaire

Bonjour,

j'étais déjà pour la fermeture de l'aérodrome qui rend la surface des terres au salon. je ne peux qu'être favorable à ce projet qui va dans le sens de préserver ce site naturel ou sont privilégiés

entre autre les espaces de jeux pour les enfants, le ponton des pêcheurs et les espaces détente, le tout dans le respect environnemental, le fait de pouvoir accéder depuis la ville est un plus ou depuis Luzier.

Vivement la réalisation de ce projet.

Merci

Observation 24 anonyme

je souhaite tout d'abord féliciter l'équipe municipale pour ce beau projet et qui fait preuve de courage, comme pour la place Charles Albert .

je pense que cet aménagement est vraiment un plus pour les Sallanchards, un vrai poumon vert à 10mn du centre-ville. A la question de la fermeture de la route, je pense aussi qu'il faut prendre des décisions. Ce dimanche avec un parking nord toujours libre d'accès, vous avez encore des gens qui se garent sur le bord de route au lac nord, que faut il faire ??? ha oui comme des personnes ont pu le dire lors de la dernière reunion à Monsieur le Maire, il faut verbaliser, comme pour les chiens... rigolade, deux mois plus tard tout le monde se plaint en mairie, trop de PV.

Est-il possible de revoir l'aménagement du petit parking en bas de Luzier après le pont de L'Arve qui est souvent rempli ?

l'idée d'une restauration sur place n'est pas forcément pertinente.

Il faut prendre en compte que cet espace privilégie les familles, vélos, marcheurs, harmonie avec la nature et non les dingues en voiture qui passent à des vitesses folles et qui se garent de manière arbitraire.

Au sujet de la vitesse, il serait bien de mettre un deuxième dos d'âne au pond de Luzier, pour ceux qui arrivent de Saint Martin.

Pour conclure Beau projet avec une circulation à revoir soit fermeture estivale ou sens unique, faire respecter les règles sur site.

Merci a l'équipe municipale.

Observation 25 anonyme

Proposée par anonyme

Déposée le mardi 14 janvier 2025 à 13h00

Modérer la contribution

Bonjour,

Observations en 2 temps (impact de ce projet sur la population +impact sur la faune sauvage).

1) Impact sur la population qui vient régulièrement ou occasionnellement sur le site des llettes :

A) Actuellement : la configuration des lieux favorise les interactions humaines (échanges sur les espèces végétales et animales, entre autres, ce site étant privilégié par ceux qui aiment son côté sauvage, la richesse de sa biodiversité et son calme, hors période touristique : promeneurs mais aussi photographes animaliers, etc).

Annexe 1 : liste des observations du public.

B) Le projet annoncé : le lac à l'île, le plus petit des 3 lacs, concentrera (contrairement aux 2 autres lacs) la majorité des activités humaines : passerelle sur le lac, aires de jeux, restaurant sur pilotis, terrains de pétanque, amphithéâtre de verdure, aires de pique-nique.

Le caractère sauvage de cette partie du site (avec ses corollaires : calme et convivialité) va donc disparaître, alors que ce lac à l'île en est le symbole.

La création d'un unique parking de 450 places va non seulement compliquer les déplacements des promeneurs à mobilité réduite ainsi que ceux des pêcheurs des 2è et 3è lacs, mais va aussi renforcer le sentiment d'"urbanisation" du site (vs son aspect sauvage actuel).

En ce qui concerne l'Ancienne Route Impériale, le stationnement sauvage sur celle-ci est un réel problème (acutisé l'été) : est-ce que la fermeture radicale est la seule solution ? Pas d'alternatives ? (verbalisation, par exp).

2) Impact sur la biodiversité :

Le lac à l'île est une réserve de chasse par arrêté préfectoral : c'est ce que stipulent les articles 6 et 8 bis de l'arrêté municipal du 23 juin 2023 :

- Article 6 : "Sur le lac 1, la Société de chasse est autorisée à utiliser une petite embarcation pour accéder à l'îlot central, classé en réserve de chasse par arrêté préfectoral".

- Article 8 bis : "L'îlot central du 1er lac est classé comme réserve de chasse par arrêté préfectoral. L'AICA (Association Intercommunale de Chasse Doran-Véran) est seule autorisée à y accéder et à utiliser une menuette embarcation pour ce faire".

Il va sans dire que la concentration assumée des activités humaines autour de ce lac et à proximité immédiate de cette réserve de chasse ne laisse rien augurer de bon pour la faune :

- A) la passerelle prévue va transformer ce lac en décharge lacustre, si j'en crois ce que déversent certains pêcheurs (j'insiste : pas tous) le long des berges et dans l'eau : fil de pêche, hameçons, leurres, mégots, boîtes de vers, canettes de bière etc.

Autant de déchets qui seront déversés depuis la passerelle par ces pêcheurs peu soucieux de protéger le patrimoine piscicole et le milieu aquatique.

La faune de la réserve de chasse ainsi que celle de la roselière est victime de ces déchets de pêche, mais aussi d'"incivilités" régulières : lancer de cailloux, harcèlement jusque dans l'eau par des chiens en roue libre (chiens non responsables; mais certains de leurs propriétaires, si), déversement de pain, frites, chips, etc.

Ces "incivilités" vont être décuplées (surfréquentation liée à la multiplication des activités humaines).

- B) La mise en place d'un amphithéâtre de 280 places va engendrer une pollution sonore préjudiciable pour cette faune (outre celle de la réserve de chasse : chauves-souris, etc) et sa reproduction.

- C) L'installation de tables de pique-nique entre le préau actuel et la berge de ce lac va priver cette faune d'un de ses lieux importants de nourriture.

NB : contrairement à ce qui pourrait être rétorqué, la présence des colverts sur ces lacs n'induit pas une pollution, dans la mesure où les tests sanitaires de juin 2024 (pour les plus récents) "validaient la pêche et la baignade aux llettes" (cf article du 21 juin 2024 sur le Dauphiné Libéré).

Cette faune contribue à l'attractivité des lieux et est appréciée par les promeneurs (adultes, enfants). Elle est une source inépuisable d'échanges et de sensibilisation au respect de la faune en général, de son mode de vie et de son biotope.

- D) L'interdiction des chiens me paraît bien radicale : comme déjà dit (cf harcèlement de la faune, attaques), il s'agit plus d'un problème d'"éducation" (euphémisme) de certains propriétaires.

J'en connais beaucoup qui tiennent leurs chiens en laisse à proximité de la faune.

Si tous avaient le même respect...

Voilà ma vision à 360 ° des différents impacts, sur ce site, de ce projet de "renaturation".

Annexe 1 : liste des observations du public.

Observation 26 Mme Marilyne BABOUX

Pourquoi vouloir bétonniser et autant transfigurer le lac de baignade ? La grande force de cette espace naturel des llettes est justement de se différencier du lac de Passy. La grande force de Passy c'est aussi l'ombre l'été, même au bord de l'eau. Pourquoi vouloir en faire la même chose que Passy ? Pourquoi bétonniser/artificialiser une partie des berges avec l'"amphithéâtre, qui est en contradiction avec le titre de votre projet "renaturation".

Observation 27 Mme Marilyne BABOUX

Rectif contrib 26 (site web)

L'ombre au bord de l'eau l'été c'est la grande force des llettes (et non de Passy, justement...)

Observation 28 anonyme

Après avoir pris connaissance de l'ensemble du projet lors de la réunion d'octobre, je trouve qu'il répond bien aux attentes des gens.

Le changement perturbe toujours mais là, il laisse place à des espaces naturels pour les familles, pêcheurs, baignades, vélos, marcheurs, le nautisme (planche à voile et autres). Tout le monde doit y trouver son compte. Il faut effectivement changer ces habitudes.

Tout est fait pour stopper ce trafic insupportable de voiture dont tout le monde se plaint d'ailleur.

Fermeture temporaire, annuelle ou sens unique de la route quoi qu'il en soit il y aura des mécontents, mais il est devenu évident qu'il faut faire quelque chose déjà pour la sécurité de tous !!

Comme j'ai vu dans certaines contributions, il serait bien de rendre le parking au pont de l'Arve en bas de Luzier plus grand et mieux aménagé car la aussi la passerelle est bien utile pour tous. Je trouve ce parking abandonné entre les trous en formations et la boue par temps de pluie. Nous avons la chance d'avoir un magnifique espace des llettes à nous de faire en sorte qu'il le reste, dans le respect citoyen. Tout le monde veut du changement sans changer ses habitudes, là est le problème. Merci pour ce beau projet à Monsieur le Maire et son équipe.

Observation 29 Proposée par P.A. ROSSO

Nous ne doutons pas des bonnes intentions des porteurs de projet. Pour autant ...

Encore plus de voitures, encore plus de béton, encore plus d'artificialisation des sols, de gigantesques perturbations de l'espace naturel existant.

CE PROJET a tout faux, « le pognon de dingue » ponctionné sur les finances publiques locales N'APPORTE RIEN AUX SALLANCHARDS, C'EST POURQUOI NOUS Y SOMMES OPPOSES.

Il faut plutôt utiliser les fonds disponibles pour construire LA passerelle PIETONNE AU-DESSUS DE L'AUTOROUTE, PARTIE INTEGRANTE DES CONCLUSIONS DE LA CONCERTATION CITOYENNE DE 2022.

Cela permettra à un plus grand nombre de Sallanchards de se rendre facilement et en douceur aux llettes, même à ceux qui n'ont pas de voiture, et aux autres de laisser la leur à domicile. Poussettes, caddies et autres charrettes à bras ou à pédales pouvant aider au portage des affaires de plage, jeux et pique-nique.

Les étangs des llettes tels qu'ils sont aujourd'hui se prêtent déjà tellement bien aux calmes promenades et autres activités de plein air et de baignade.

Nul besoin de restaurant éphémère, ni de ponton dangereux en hiver, et encore moins de bloc de granit, le site présentant naturellement autant d'amphithéâtres naturels que de lieux où se poser.

Quelques aménagements pour inciter encore davantage à la diminution de l'impact sur la nature de nos fréquentations (dont celles de nos amis à quatre pattes) et quelques

Annexe 1 : liste des observations du public.

passages pour faire comprendre et respecter un minimum de règles (par exemples absence de toute circulation motorisée, tous nombre de roues et tous types de moteurs compris, tenue des chiens en laisse), peuvent suffire à rendre l'endroit encore plus agréable et à en préserver la sérénité pour promeneurs piétons et autres, Sallanchards aussi bien que touristes amateurs de nature douce et disposés à respecter les uns comme l'autre.

Notre ville, notre vallée, notre montagne ont besoin de bon sens et de sobriété, pas de projets pharaoniques.

Enfin, puisque la municipalité a capacité d'envisager de fermer l'Ancienne Route Impériale, cette capacité s'exercera judicieusement pour la tranquillité et surtout la sécurité de ses riverains en interdisant la circulation à tous les poids lourds sur cet axe ; 3,5T (fourgon ou plateau) pouvant suffire aux besoins de desserte locale.

En espérant que ne seront pas outrepassés les avis des « contributeurs », nombreux à s'opposer au projet en l'état.

Observation 30 Proposée par Girault Elisabeth

Bonjour. J'ai bien pris connaissance du projet mais je n'ai malheureusement pas pu venir aux permanences en mairie. Je suis séduite par ce projet qui va permettre de mettre en valeur le site tout en protégeant certains secteurs de la fréquentation. Je vais régulièrement me promener aux ilettes, et je regrette à chaque fois toutes ces voitures garées tout le long de la route alors que les parkings sont vides. C'est dangereux pour les autres voitures qui ont parfois du mal à se croiser. Les voitures n'ont rien à faire à proximité du lac nord. C'est un espace tellement tranquille et préservé que je trouve bien qu'ils aient le courage de supprimer ce stationnement.

La passerelle était déjà une bonne chose pour accéder au site en vélo. Il faut continuer cet élan !

Pour les activités, je trouve qu'elles sont raisonnables. Il manque une aire de jeux pour les enfants aujourd'hui et la remise au propre du parcours santé n'est pas du luxe!

Améliorer le mobilier urbain aussi. Plus de tables de pique nique car ça manque aujourd'hui pour les familles.

Pensez à améliorer la surveillance du site si vous souhaitez que tous ces équipements soient respectés. Pas de chiens ou alors tenus en laisse. A chaque fois que je me promène, j'en vois courir dans l'eau après les canards. Sans parler des déjections...

Il est temps de s'occuper un peu de ce site qui est un tel joyaux pour notre commune.

Merci.

Observation 31

Proposée par anonyme

Déposée le jeudi 16 janvier 2025 à 16h51

Modérer la contribution

Bonjour,

Je précise que je fréquente les ilettes quasiment tous les jours depuis de nombreuses années et que ce projet ne correspond pas aux besoins que j'ai pu identifier.

Le petit lac n'a pas besoin d'être agrandi, le ponton est inutile : généralement quelques pêcheurs qui ont largement de la place (le seul moment où le lac est bondé, c'est lors des concours de pêche). Il est possible d'installer deux petits pontons pour les PMR sans modifier le lac.

L'amphithéâtre est inutile, le restaurant également. Il vaut mieux mettre un restaurant estival sur le lac de baignade (voir celui qui est au lac de Passy).

Le lac de baignade : on doit pouvoir améliorer la plage et installer des pontons côté aéroport sans faire de travaux démesurés.

La fermeture des parkings n'est pas souhaitable. Le parking côté plage doit pouvoir être agrandi, celui du petit lac conservé en l'état. Les familles avec enfants, glacière, jeux ...

Les personnes âgées avec leur fauteuil ne peuvent pas faire un kilomètre pour rejoindre la plage.

Annexe 1 : liste des observations du public.

Alors, oui, un nouveau petit parking au niveau de l'aéroport mais pas de suppression de l'existant.

Quant à la fermeture de la route, cela revient à augmenter encore la circulation au niveau du bourg de Saint Martin où les croisements sont souvent déjà difficiles.

Les vélos, trottinettes et rollers disposent déjà de la voie verte goudronnée le long de l'Arve.

La régulation du stationnement le long des lacs est possible.

Dans les aménagements prévus, des plantations, une aire de jeux, des toilettes, des tables sont nécessaires tout comme nombre de bancs qui font cruellement défaut...

Est-il réellement utile d'installer des barbecues électriques fonctionnant avec une application smartphone ?

Réinstaller des barbecues en ciment serait moins onéreux (cela fonctionne très bien à Passy).

Il faudrait également gravillonner ou améliorer l'état des chemins pour ne pas marcher dans la boue, trouver une solution pour pouvoir franchir le déversoir du grand lac à pied sec.

Plutôt qu'un aménagement extrêmement onéreux imaginé par un bureau d'études, il faut faire un aménagement doux centré sur les besoins des usagers.

Maintenant pour les problèmes de chiens, d'incivilités ... une présence accrue de la police municipale semble indispensable !

Observation 32

proposée par anonyme

Déposée le jeudi 16 janvier 2025 à 21h24

Modérer la contribution

Si on laissait un peu la nature tranquille, on n'aurait pas tant besoin de la « renaturaliser »!

Artificialiser (parking), est-ce renaturaliser?

Je ne vois pour ma part aucune nécessiter de rien changer à cette zone des llettes.

Combien de sans abris sont encore dehors à Sallanches?

Combien de logements vides?

Les bus et trains sont encore très insuffisants

Alors 5 millions pour ce projet, je ne pense pas que ce soit le meilleurs usage de l'argent publique.

Observation 33

Proposée par Schuft Elise (e.schuft@yahoo.fr)

122 allée de l'embellie

74700 Sallanches

Déposée le jeudi 16 janvier 2025 à 23h17

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: N°34 , N°35

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Modérer la contribution

Mettre en avant la renaturalisation du site en présentant d'énormes travaux de terrassement me paraît contradictoire... Tout comme de démolir un parking déjà existant pour en refaire un autre plus loin.

Il y a effectivement des améliorations à apporter au site: faciliter l'accès et l'usage des lacs aux personnes à mobilité réduites, réaliser une zone de jeux pour les enfants, créer un verger conservatoire...

Concernant les problèmes de stationnement et les nuisances dues aux chiens, il serait très profitable de mettre à profit une partie de ce budget pour créer des postes à la police municipale et faire appliquer les règlements.

Interdire complètement les chiens ne me semble pas judicieux mais imposer des zones où ils doivent être tenus en laisse pour ne pas perturber la faune me paraît indispensable.

Annexe 1 : liste des observations du public.

En conclusion denaturer pour mieux renaturer ne me parait pas être une vision des plus écologiques pour ce site.

Observation 34

Proposée par Schuft Elise (e.schuft@yahoo.fr)
Doublon de l'observation 33

Observation 35

Proposée par VAN PETEGHEM Benjamin (benjamin.vanpeteghem@free.fr)
122 allée de l'Embellie
74700 Sallanches

Déposée le jeudi 16 janvier 2025 à 23h35

Contribution(s) web provenant de la même adresse IP: N°33 , N°34

Attention une contribution provenant d'une même adresse IP n'est pas nécessairement rédigée par la même personne !

Modérer la contribution

Le projet de renaturation d'un espace anciennement anthropisé est un objectif ancré dans le nécessaire besoin de préservation de la biodiversité. L'évaluation du rapport bénéfique/risque dans un tel projet est une étape clé pour évaluer la pertinence des solutions proposées. Pour une ville de 17 000 habitants, un tel projet est structurant et représente un investissement particulièrement significatif.

L'évaluation des documents de présentation du projet pose plusieurs questions :

Rapport MRAE

1. Les émissions de gaz à effet de serre liées à la réalisation du projet ne sont pas estimées.

2. L'ancienne destination aéronautique du terrain indique la présence de sols potentiellement pollués. Les terrassements prévus risquent de mettre en contact ces sols avec la nappe et l'eau des lacs.

3. Ce projet n'était pas prévu au PLU. Une modification de celui-ci est-elle nécessaire ?

4. L'agrandissement des lacs risque de dégrader la qualité des eaux, notamment de baignade. La durée de cette dégradation est difficilement prévisible, mais peut s'étendre bien au-delà de la durée des travaux

5. L'impact du changement climatique n'est pas pris en compte dans l'étude d'impact.

Le rapport géotechnique indique que les sols sont instables. Les nouvelles berges devront être étudiées précisément pour limiter le risque d'effondrement.

Etude acoustique

1. Les principales zones modifiées par ce projet sont situées dans la zone affectée par le bruit de l'autoroute. La fréquentation du site en période estivale permet de se rendre compte directement du niveau sonore relativement élevé du site.

2. En plus de la proximité directe avec l'autoroute, la disposition des montagnes à proximité amplifie également le niveau sonore en réverbérant le son des véhicules.

3. Les mesures présentées dans l'étude ont été effectuées le jeudi 08/11/2018, en plein creux de fréquentation et de trafic. Ce choix n'est pas représentatif de la fréquentation en période estivale et les week-end de grands trajets

4. Dans l'étude acoustique, l'amphithéâtre de verdure n'est pas étudié. Des manifestations sur ce site seront préférentiellement organisées en période de fort trafic. La localisation au bord de l'autoroute ne semble pas opportune.

Carnet de visuels

1. La zone du parking et le lac de pêche sud présentent des enjeux forts de faune.

2. L'agrandissement des lacs est très significatif, sur la zone de l'ancien aérodrome, potentiellement polluée.

3. L'amphithéâtre de verdure nécessite des terrassements importants peu en rapport avec l'objectif de renaturation.

Notice

1. Le nombre de sanitaires semble insuffisant au regard de la fréquentation attendue.

Annexe 1 : liste des observations du public.

2. L'installation de planchas électriques ajoute un coût d'usage et un risque de dégradation supplémentaires. De plus, ce n'est pas cohérent avec l'objectif nécessaire d'une plus grande végétalisation de l'alimentation.

3. Les transports sont encore centrés sur l'automobile. C'est à contretemps de l'évolution nécessaire des mobilités. Une plus grande place devrait être donnée aux modes doux (places de vélo en quantité suffisante) et aux transports en commun

Etude d'impact

Le résumé non technique n'est pas cohérent avec les autres documents. Il indique un impact positif de l'agrandissement des lacs, mais ne prend pas en compte le risque de pollution lié à l'ancien aérodrome. Il ne prend pas non plus en compte le risque de dégradation de la qualité de l'eau des lacs.

Réponse au rapport MRAE

1. Mise en œuvre de moyens spécifiques pour le terrassement des lacs. Est-ce que le budget présenté prend en compte ces moyens complémentaires ?

2. Les terrassements présentés comme à sec sont à proximité de la nappe d'alimentation des lacs. Le risque de pollution lié à des sols éventuellement pollués est élevé.

En conclusion, ce projet présente des risques objectifs importants (pollution, dégradation de la qualité de l'eau, inadaptation aux nécessaires changements sociétaux, équipements inutiles) pour un coût particulièrement élevé. Il est nécessaire de revoir le périmètre et le budget de l'opération pour assurer la cohérence de l'ensemble.

Observation 36

Proposée par sangouard françoise (sangouard.francoise@orange.fr)

1450 route de meribel

74700 SALLANCHES

Déposée le vendredi 17 janvier 2025 à 07h45

Modérer la contribution

je souhaite que l'ancienne route impériale reste ouverte au passage des véhicules toute l'année. En effet, étant actuellement fermée pour travaux, il est nécessaire de traverser le bourg de Saint Martin/Arve, ce qui s'avère très difficile aux heures de pointe, au vu de la circulation très intense.

Cette coupure permet de se rendre compte de l'engorgement du carrefour avec la route de Passy et le rond-point de l'Europe.

Envisager de fermer, ponctuellement ou définitivement, l'ancienne route impériale serait, à mon sens une erreur, car elle permet l'écoulement du flux routier vers le bas de la vallée, des automobilistes de Saint Martin et de Passy, ainsi que du bas de la ville de Sallanches.

je souhaite également que la commune de Sallanches remette le panneau "sens interdit" au départ du chemin piéton privé qui va du bout du 2ème lac au village de Méribel;

panneau qui avait été apposé à l'automne 2024 et qui a disparu.

il serait bon que la commune demande aux applications Internet de ne plus mentionner ce chemin, qui je le rappelle est privé, et non ouvert à la circulation automobile.

en vous remerciant,

Françoise SANGOUARD.

Observation 37

Proposée par Marie Hélène (mariehelenedupont2@gmail.com)

393 Route sous les Bottoliers

74700 Sallanches

Déposée le vendredi 17 janvier 2025 à 09h34

Modérer la contribution

Véritable trait d'union entre la vocation touristique et naturelle du site, ce projet d'aménagement favorise les modes de déplacements doux. L'unique parking de 450 places est un atout. Il évitera les stationnements anarchiques et restituera au troisième lac son statut de réserve naturelle. De plus, pas d'artificialisation des sols avec ce parking

Annexe 1 : liste des observations du public.

végétalisé ! Ce projet restitue de la convivialité, de l' attractivité et de la quiétude au site et ce, avec des aménagements au plus près de l'eau.

Renforcer le cadencement de la navette l'été, et au printemps serait un plus.

Je suis favorable à ce projet qui offrira une alternative "nature" et culturelle au lac de Passy.

Observation 38 Proposée par anonyme

Doublon de l'observation 39

Observation 39 Proposée par anonyme

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Vous trouverez ci-après mes observations portant sur le projet de « requalification des Ilettes ».

Les Ilettes, un espace vert créé artificiellement et mal entretenu, pas un site naturel

Regardons le projet soumis à l'enquête en décembre et janvier.

L'extrait de l'avis d'enquête reproduit ci dessus évoque « LE PROJET DE REQUALIFICATION DU SITE NATUREL DES ILETTES ». Depuis quand le site des Ilettes est-il un SITE NATUREL ? Est-ce que c'est la nature qui a creusé les gravières créées dans les années 1960 pour la construction de l'autoroute ?

S'il y a une renaturalisation de l'extrémité Nord du 3ème lac, tout le reste n'est que le résultat des transformations par l'homme de terrains plus ou moins repris sur le champ de divagations de l'Arve. Rien de naturel dans tout cela.

Et ce n'est pas la quantité de gadgets que la mairie compte mettre en place (voir la « Notice décrivant le terrain et le projet d'aménagement prévu » où l'on a tout le catalogue des objets divers et variés prévus – il manque juste les pédalos !), qui va redonner un caractère naturel au site.

Les Ilettes méritent juste la qualification d'espace vert entourant 3 lacs artificiels ; l'endroit vaut surtout par le paysage de montagnes et vallons environnants, plus que par lui-même, d'autant que le site est quasi à l'abandon depuis deux décennies : les cheminements sont entretenus par le seul passage des promeneurs et des joggers, le parcours de santé est en ruine, et les quelques «aménagements» existants sont à l'avenant, faute pour la municipalité d'avoir fait un entretien réel et continu du site. Comme le disent plusieurs contributions visibles sur le registre dématérialisé, on n'y voit jamais la police municipale, et rarissimement des personnels d'entretien.

Pour son projet, M. Morand, conseiller départemental, va obtenir 2,5 M€ de subvention au titre des Espaces Naturels Sensibles (ENS). En toute logique, cette subvention ne devrait aller que sur le lac Nord, que le Département ptévoit de « classer ENS », mais on voit mal comment ces 2,5 M€ pourraient être utilisés sur ce seul lac Nord (pour supprimer un parking et y créer un boulodrome (naturel?), soit une petite partie du montant de crédit évoqué).

Qu'à cela ne tienne, le reste des 2,5 M€ servira aux deux autres lacs où il est prévu des agrandissements (nouvelle artificialisation que rien ne justifie) et de multiples gadgets, comme un amphithéâtre, qui ne servira pas plus que celui existant en ville, c'est-à-dire quasiment jamais. N'est-ce pas là un usage pour le moins inapproprié de crédits publics, sans rapport réel avec leur vocation ? Comme le relèvent plusieurs contributions, à une époque de crise budgétaire nationale, est-il pertinent de dépenser ainsi l'argent public du Département ?

Il est à craindre qu'une fois le site « requalifié » et inauguré en présence du Sous-Préfet, du Président du Département, du Président de la Communauté de Communes et autres notabilités rassemblées pour célébrer la « réussite » (comme il aime à dire) de M.

Morand, on retombera vite dans les mauvaises habitudes de manque d'entretien, car si l'investissement est sujet à inauguration en grandes pompes, le fonctionnement, répétitif, coûteux en argent et en personnel, et sans subventions, est moins glorieux...

Des accès mal conçus et inadaptés aux usages du site

Annexe 1 : liste des observations du public.

Je ne rentrerai pas dans le détail des aménagements prévus, sauf sur la question des accès.

Ces questions d'accessibilité que le paysagiste maître d'œuvre du projet n'a pas prises en considération puisqu'il n'était missionné que pour les deux lacs Sud, où il s'est attaché, comme il l'a dit à plusieurs reprises en octobre, à faire une belle « scénographie » (limitée au seul périmètre rouge du plan ci-dessous).

Mais comment accédera-t-on au site en venant de Sallanches, ou en venant de Luzier ? Pour les mois d'été où l'ancienne Route Impériale sera coupée (comme si cela était la solution miracle), il faudra être courageux : en venant de Sallanches, si on est cycliste et surtout piéton, on sera certes sur la voie verte plus de 2,5 km avant les llettes, et depuis le centre ville ou Vouilloux, rien de pratique ; côté Luzier, c'est à peu près du même ordre. Et si, comme beaucoup de familles, on vient en voiture depuis Sallanches, on parviendra au mieux à 1 km de la plage, en se garant sur le nouveau parking de 450 places ; il suffira juste de faire à pied ce kilomètre, avec enfants et matériel, et autant au retour. Côté Luzier, ce ne sera pas mieux, et cette fois sans parking suffisamment dimensionné. Sans oublier de remarquer que pour les personnes à mobilité réduite, l'accès au site sera compliqué et partiel, comme c'est d'ailleurs le cas dans tout Sallanches.

Les sallanchards savent bien que le site est fréquenté toute l'année, et qu'on y voit promeneurs et sportifs dès qu'il y a un peu de soleil. Ainsi, hors période de fermeture de l'ancienne Route Impériale, on continuera de passer comme actuellement sur cette ancienne Route Impériale et à stationner, pour les automobilistes et camping-caristes, le long des lacs, nonobstant le risque de chute de blocs que la mairie ne veut ni voir ni traiter.

Car il y a des risques avérés de chutes de blocs, que la mairie dit avoir fait étudier par RTM (dont l'étude n'est pas jointe au dossier) ; mais au final la mairie déclare que « le projet ne prévoit pas d'aménagement proprement dit autre que ceux définis dans le rapport initial ». Refuser de voir un problème et le masquer, est-ce le traiter ?

Un projet mal conçu parce qu'insuffisamment étudié

Au total, ce projet se révèle mal pensé avec deux modalités d'accès aussi insatisfaisantes l'une que l'autre, et insuffisamment analysé en l'absence d'étude par un service spécialisé. Ce genre d'analyse ne s'improvise pas, et devrait d'ailleurs inclure l'accès au site de la cascade d'Arpenaz (prochainement à l'enquête), car en été où l'ancienne Route Impériale sera coupée, il faudra pour les touristes disposer d'un bon GPS pour accéder à cet endroit.

Tout ceci parce que la municipalité est pressée d'avancer sur un aménagement qu'elle a négligé pendant deux décennies, et qu'elle veut à toute force faire avancer pour motif électoral.

Une enquête publique qui ne servira à rien

J'ai rédigé cette contribution sans illusion : comme à son habitude M. Morand ne changera rien à ce qu'il a prévu de faire aux llettes ; il restera sourd à toute suggestion, et plus encore à toute critique ; il ne modifiera rien à son projet initial et passera en force. De longue date, et en de nombreuses occasions, c'est sa méthode et il ne faut pas espérer qu'il en change.

Un exemple : en 2017 une commission d'enquête avait rendu un avis défavorable motivé suite à l'enquête sur la révision du POS pour en faire un PLU. Qu'a fait M. Morand ? Il est tout simplement passé outre cet avis défavorable de la commission et a approuvé le PLU tel qu'il l'avait prévu.

Le projet des llettes a fait l'objet d'une concertation citoyenne en 2022, montrant que le public souhaite un nettoyage du site et le maintien de son caractère naturel actuel.

Ce projet a été présenté en réunion du Conseil Municipal, et au public en octobre 2024.

Au cours de ces épisodes, nombre de questions et objections ont été formulées : qu'en a retenu la mairie ? Rien et il n'a pas changé quoi que ce soit à son projet initial.

Rappelons que la MRAe a été consultée par deux fois, et a formulé des demandes de précisions et préconisations sur ce projet. Quand on les examine, les réponses formulées

Annexe 1 : liste des observations du public.

par la mairie se révèlent quasi systématiquement générales, évasives, imprécises, et pour certaines nient le problème comme évoqué plus haut pour le risque de chutes de blocs. Le maire, obligé par les lois et règlements, fait aujourd'hui une enquête publique, mais il ne modifiera toujours rien à ce que LUI a prévu de faire, quelle que soit la quantité et la qualité des avis des services techniques (comme la MRAe ou le service RTM), quelles que soient les observations faites par le public durant l'enquête, et quel que soit l'avis que vous rendrez, M. le Commissaire Enquêteur.

En réalité, M. Morand, candidat pour un 5ème mandat en 2026, veut montrer qu'il engage les travaux, d'où une certaine précipitation dans l'action.

M. le Commissaire Enquêteur, ne faudrait-il pas demander :

- de publier l'étude RTM afin que le public dispose des informations techniques relatives au risque de chutes de blocs (certains volumineux comme il en déjà tombé dans les dernières années) et aux moyens de les prévenir ? Il s'agit quand même d'un enjeu de sécurité publique.

- de reprendre la réflexion avec l'appui de services techniques compétents en matière d'analyse des trafics automobiles et autres moyens de déplacement, l'option retenue actuellement apparaissant à l'évidence insatisfaisante ?

P.S. : une dernière question : il est prévu la construction d'un nouveau restaurant sur le lac Sud... Mais comment fait-on pour construire un restaurant dans une zone «naturelle» non constructible ?

Observation 40 Proposée par Perrin Pauline

Habitante de Sallanches (St Martin), je vois le projet de réhabilitation du site des Ilettes comme une nécessité, au vu de la fréquentation croissante ces dernières années.

Certains aménagements semblent plus que nécessaires, notamment l'accès PMR.

Cependant, je reste perplexe quant à la débauche de ce projet. La somme colossale de 5M€ pour réaménager me semble démesurée ! Encore plus dans ce contexte de restriction budgétaire demandée par les différents gouvernements successifs ces dernières années.

Je dis oui au réaménagement du site des Ilettes mais de façon raisonnée, avec un impact limité sur l'environnement et sur les riverains de St Martin, qui reste un quartier résidentiel calme et qui souhaite continuer ainsi. De nombreux habitants, même s'ils ne le manifestent pas, veulent conserver leur quiétude !

Donc non au parking de 450 voitures, à la route fermée, aux 5M€ de dépenses et oui à un aménagement de la plage, des stationnements mieux gérés le long de la route avec verbalisation si besoin, à un pont de circulation routière pour l'accès aux Ilettes (pas qu'une passerelle de mobilité douce).

Et surtout oui à une vraie concertation citoyenne avec plusieurs projets proposés !

Observation 41 Proposée par Initiatives Citoyennes pour Sallanches

Veillez trouver ci joint la contribution des élus d'Initiatives Citoyennes pour Sallanches (Bruno Philippin, Benoit Blum, Josée Serasset-Krempp) sur les différents éléments de ce projet.

AVIS DES ELUS D INITIATIVES CITOYENNES POUR SALLANCHES :

Sur le projet dans sa globalité :

Le projet modifie de manière importante la configuration du site et les habitudes des usagers.

Nous ne nous attendions pas, comme beaucoup d'habitants, à des modifications de cette ampleur, comme il était re-sorti de la consultation citoyenne qu'un minimum d'aménagements était souhaité, le lieu donnant déjà satisfaction sur de nombreux points, et quelques uns étant à améliorer .

Pour autant, nous reconnaissons que le porteur du projet a recherché à augmenter la superficie en espaces naturels, et à prendre en compte l'environnement.

Annexe 1 : liste des observations du public.

Le projet tel qu'il est présenté peut séduire et être un lieu agréable de promenade pour les habitants ou visiteurs.

Comme développé ci dessous, c'est surtout l'absence de liens avec la population pendant la phase d'élaboration du projet, et la prise en compte des attentes de la population pour définir le projet qui nous apparaît faire défaut.

Sur l'information à la population et la concertation :

C'est le gros point faible de ce projet, qui a été mené par la majorité et un cabinet d'étude en cercle clos, sans que rien ne puisse être connu du pré projet avant sa présentation finale et définitive en conseil municipal en Juin puis en réunion publique en Octobre.

Ainsi, le projet est privé des améliorations et évolutions qui auraient pu être réalisées grâce aux contributions des habitants, qui seront rappelons le, les utilisateurs finaux de cet espace et de ces lacs, bien plus que les auteurs du cabinet d'étude.

Quelques éléments avaient pu être énoncés par la majorité au compte gouttes un peu avant la présentation globale, mais les explications sur les raisons amenant à faire ces choix ont toujours manqué, provoquant ainsi interrogations et incompréhensions sur les finalités poursuivies.

Les élus des listes minoritaires n'ont été à aucun moment associé à la réflexion sur le projet, ce que nous regrettons.

La date de présentation en réunion publique n'a même pas été donnée aux élus, la majorité comptant probablement sur l'affichage sur les panneaux électroniques pour que l'information nous parvienne. Nous étions pourtant en conseil municipal la veille, il était simple de nous en informer.

Ainsi, certains d'entre nous n'avons pas eu l'information à temps pour être présent à cette présentation depuis son début.

Enfin, nous avons demandé à avoir accès au projet écrit complet pour le consulter dès l'automne, afin de pouvoir nous constituer un avis sur celui-ci, mais cela nous a été refusé, seule la documentation en ligne sur le site de la mairie (description sommaire du projet), et le premier avis de la MRAE nous a été accessible, on nous a demandé d'attendre la phase d'enquête publique pour avoir accès au dossier.

Cette résistance à donner les informations et à les expliquer, alors qu'il n'y avait rien à cacher, n'a pas favorisé l'adhésion au projet, et des interrogations demeurent sur la pertinence de certaines options choisies dont nous n'avons pas pu réellement débattre.

Sur l'accès au site et la mobilité : deux remarques sur ce sujet :

1) le changement d'accès au site pour les habitants est majeur et aurait mérité à notre sens d'être mieux évalué et plus discuté. En effet, là où des parkings étaient à disposition des habitants à proximité des différentes zones du site, via trois parkings adaptés et de taille distincte, un éloignement d'un kilomètre ou deux est maintenant à prévoir, soit un temps d'accès non négligeable pour des familles avec enfants en bas âge, ou personnes âgées peu mobiles n'ayant

pas forcément de reconnaissance permettant un stationnement sur des places réservées :
- 1,2 kms entre le futur parking et la plage

- 1,9 kms entre le futur parking et la cabane d'observation du lac Nord.

Cela représente un temps d'accès pour un adulte de 15 minutes de marche pour l'accès à la plage (aller simple), ce qui peut être vu comme bénéfique pour un adulte (sans problèmes de santé), mais avec des enfants en bas âge, ce temps est à majorer, et se rapproche de la demi-heure. Si la suppression des deux parkings existants peut être vue positivement sur l'aspect environnemental, l'éloignement du parking de la plage peut limiter les usages dans certains cas (parent solo avec plusieurs enfants et du matériel à porter, ou baignade le soir après le travail avec un temps disponible limité.).

Quant à l'accès au lac Nord, et à son observatoire, la durée de marche nécessaire en aller retour (plus d'une heure) sera dissuasive alors que l'observation des poissons et canards est très appréciée des enfants.

Enfin, là où les parkings étaient gratuits, ce qui offrait un loisir complètement gratuit aux habitants, on suppose, vu le coût de réalisation, que le parking sera payant.

Annexe 1 : liste des observations du public.

Aussi, du point de vue de la population, il n'est pas certain que toutes ces modifications soient appréciées, et répondent aux attentes.

Certains pratiquants (voile) ont aussi des questionnements sur la poursuite de leur activité sur le lac Nord.

On note que l'étude d'impact confirme que l'éloignement du parking devrait contribuer à freiner la fréquentation des plans d'eau, ce que nous ne pensions pas être un objectif du projet.

Il nous semble que le projet développé oriente le site pour des visites plus longues (demi-journée ou journée pour des visites), et devrait être apprécié dans ce cadre là.

2) la mobilité douce est amorcée mais pas complètement assumée jusqu'au bout :

L'éloignement du parking devrait être un levier pour inciter à venir autrement qu'en voiture.

Pourtant, la prévision des places de stationnement, en hausse par rapport à l'existant, montre qu'on continue de prévoir que les usagers viendront majoritairement en voiture : La capacité actuelle de stationnement est évaluée à 360 voitures, ce qui comprend les 80 places de stationnement le long de la route impériale et correspond aux journées les plus fréquentées.

La configuration du futur parking est prévu à 450 places, soit 90 de plus !

Le changement de configuration du site, et la réalisation de la passerelle, auraient du être l'occasion de miser réellement sur la mobilité douce, en mettant en évidence dès le départ du projet que les deux modes privilégiés d'accès seront le vélo et le transport en commun (navettes), et en expliquant les avantages liés à ces usages (en prévoyant une dépose par la navette proche de la plage, ou proche du lac Nord, et en mettant en évidence l'avantage du vélo pour un accès plus libre et rapide à l'ensemble du site.)

Dans ce cadre, le dimensionnement du parking n'aurait pas du excéder l'existant, et même plutôt être revu à la baisse, ce qui aurait laissé un espace supplémentaire qu'on pouvait consacrer à un autre usage.

Par ailleurs, la sécurisation du parcours vélo doit se poursuivre de manière continue jusqu'au centre ville et aux différents quartiers pour que parents et enfants soient suffisamment en sécurité pour choisir ce mode de transport.

3) lafermeturedelarouteimpériale:

Il manque l'explicitation des raisons justifiant cette mesure.

Des explications fantaisistes ont été données, comme le fait que les voitures se garaient de manière « anarchique » le long de la route impériale.

En réalité, comme c'est dit par ailleurs dans l'étude d'impact, et dans un arrêté municipal figurant sur le site de la mairie, les places de stationnement le long de la route impériale sont autorisées par la mairie sur le coté joutant le lac sur toute une longueur. Elles sont d'ailleurs comptabilisées dans le chiffre du nombre de places actuelles de stationnement. Elles offrent des places de parking à l'ombre, et proche du plan d'eau, il est donc logique et évident qu'elles sont utilisées.

Si la municipalité souhaite que les voitures ne se garent plus sur cet espace, une interdiction de stationner est la première mesure à prendre ! Celle-ci peut être complétée par des

aménagements empêchant le stationnement (tels qu'une barrière en bois) là où il est interdit et

où effectivement certaines voitures se garent malgré tout.

La motivation qui amène la municipalité à imposer la fermeture de la route impériale semble plutôt être d'agrandir la zone dévolue à la nature.

Dans ce cas, on aurait aimé trouver un argumentaire développant cet aspect, et mettant en évidence le fait que cette zone était d'un intérêt particulier méritant d'être protégé de la circulation routière.

Certes, nous sommes favorables à la protection de la nature, mais il faut également prendre en compte les besoins des habitants en terme de déplacements, et le besoin de sécurité dans le petit bourg de Saint Martin. Le report de circulation qui passait sur la route impériale va s'effectuer sur la route qui passe dans le bourg de Saint Martin et

Annexe 1 : liste des observations du public.

devant l'établissement scolaire Saint Joseph. N'y a t il pas là une contradiction avec la volonté affichée d'apaiser le bourg ?

Il manque l'analyse des conséquences de la fermeture de la route impériale sur la circulation dans le bourg et à l'intersection avec la route nationale menant à Passy, notamment aux heures de pointe.

Point technique : il n'est pas précisé comment il sera procédé pour que la route soit fermée aux usagers tout en laissant passer les personnes autorisées (agriculteurs, secours, etc) ?

Enfin, la question de la période à laquelle cette route serait éventuellement coupée est d'importance d'un point de vue environnemental :

A la page 36 de l'étude d'impact, six organismes en lien avec la nature, ont fait « ressortir un enjeu sur la traversée de route par les amphibiens entre le site d'hivernage et les llettes. »

Or, on sait que c'est à la période de reproduction, pendant quelques semaines au printemps, que ceux-ci sont amenés à traverser la route.

Des demandes ont été faites à la mairie depuis plusieurs années par des particuliers ou des organismes pour prendre cette question en compte afin de protéger les crapauds, avec des propositions concrètes, soit de fermeture temporaire de la route la nuit pendant quelques semaines sur la période visée, soit d'aménagement de crapauduc (voir pièce jointe extrait de journal) .

Rien n'a été fait.

Le sujet de la protection des crapauds n'est repris nulle part dans le projet, et la période à laquelle la route pourrait être coupée est plutôt ciblée sur l'été. Cela semble donc plutôt répondre à un enjeu touristique, pour offrir un espace sans voitures plus grand aux visiteurs, qu'à un enjeu environnemental.

Il est plus que dommage que l'enjeu identifié par les six organismes ressources consultés par la mairie soit négligé à ce point. De même il est décevant que la consultation de six organismes ressources dont l'OFB, le Centre de la nature et Montagne, ou le SM3A, ne donne lieu qu'à deux lignes de synthèse pour retransmettre leur expertise.

Sur l'aspect environnemental :

Nous regrettons que les avis des organismes ressources cités plus haut (OFB, SM3A, Centre de la Nature et Montagne...) n'aient pas été relatés par écrit et joint au dossier. L'ensemble du projet a une visée environnementale indéniable, mais il est difficile pour nous de nous constituer un avis sur les différents aspects du projet (agrandissement du lac de pêche Sud, remodelage des berges du lac de baignade).

En effet, des bénéfices peuvent être attendus de ces opérations (berges moins abruptes plus intéressantes pour la biodiversité), mais les opérations peuvent aussi induire des impacts qui sont pointés dans l'avis de la MRAE* (comme le risque de pollution aux matières en suspensions dans l'eau, ou l'abattage des arbres).

* page 12 avis MRAE

Entretien du site, sécurité, respect des règlements, et pacification des usages :

De nombreux conflits d'usage se posent, qui nécessiteraient une intervention plus importante de la commune :

Il nous paraît important que les propriétaires de chiens puissent venir avec leur animal de compagnie dans les parties autorisées, mais les règles de bons comportements doivent être rappelés aux propriétaires (ramassage des déjections par les propriétaires, laisse, etc).

- – La nécessité de passage plus fréquent de la police municipale pour faire respecter les règles
- – La cohabitation entre pêcheurs et baigneurs sur le lac de baignade en Juin ou Septembre. Le fait que le site va être agrandi renforce la nécessité d'améliorer tous ces points.

Observation 42 Proposée par anonyme

Annexe 1 : liste des observations du public.

Bonjour, j'espère qu'il sera bien pris en considération la possibilité de se promener avec nos chiens même en liberté.

A ce jour les possibilités sur Sallanches deviennent de plus en plus restreintes et rendent de ce fait les gens très rapidement intolérants.

Observation 43 Proposée par anonyme

bonjour

étant habitante de Saint Martin je m'inquiète du devenir de cette zone où on annonce un très grand parking alors que la circulation est déjà difficile dans le village

j'espère que il sera possible d'avoir une zone pour se promener avec nos chiens afin

d'éviter certains comportements intolérants à notre égard

la nature doit être partagée et respectée

Observation 44 Proposée par anonyme

Il n'y a aucun intérêt à mettre la route en sens unique uniquement pour les vacanciers 2 mois dans l'année !!! Cette route est très utile et permet de délester les autres axes routiers très souvent saturés ! Un grand parking au niveau de l'ancien aérodrome serait bien apprécié et suffisant et permettrait de supprimer les parkings sauvages le long de la route.

Observation 45 Proposée par Benoît

Lors de la présentation publique effectuée le 03/10/24, le site était déjà passé en catégorie ENS, rendant impossible toute modification au niveau du 3ème lac ainsi que de l'ancien parking. Cela ne va pas dans le sens de la présentation publique, qui avait pour but d'échanger autour du projet. M. Georges Morand a débuté la présentation par, je cite : "Le projet est finalisé dans sa quasi-totalité, il ne sera pas remis en cause". Il me semble que cela est contraire au but initial.

De grosses incohérences ont été mises en lumière. Le second lac (Milieu) est aujourd'hui interdit de baignade par arrêté municipal, une découverte pour l'adjoint aux sports, ce qui témoigne du manque de préparation du projet. De plus, aucune demande autour des loisirs n'a été faite, reprochant simplement aux pratiquants l'absence d'association. De plus, la classification ENS empêche l'accès aux pratiquants de sports nautiques et aux pêcheurs. Cela ne va pas dans le sens de l'enquête publique.

En somme, je requiers principalement un manque de considération pour les habitants et utilisateurs du site. Je regrette une classification ENS qui bloque toute modification sur le site. Rien n'empêche de réaliser un espace naturel sensible sans être classé et ainsi permettre une certaine souplesse. Certes, cela enlève des subventions, mais si l'on veut être libre... Enfin, cette classification empêche à vie la modification du site. À la suite de la réunion publique du 3 octobre 2024, de nombreuses problématiques ont été mises en lumière, mais bien trop tard vis-à-vis des décisions déjà prises. Une action si forte ne peut être prise par une municipalité sans concertation publique.

Je trouve le projet intéressant, mais trop de "détails" (selon la mairie) non réglés avant de lancer ce projet ne seront jamais résolus. En somme, les Sallanchards paieront ces erreurs à vie.

La municipalité est déconnectée des réalités si elle pense que les familles vont traverser le premier puis le second lac à pied pour accéder à une plage surveillée, le tout avec des enfants, des poussettes et des jeux.

Je regrette que le restaurant ne fasse pas partie des discussions et soit un sujet évité durant toutes les interventions. Pourtant, il s'agit bien de cela !

En somme, cela partait d'une bonne idée, mais la gestion est aberrante et dysfonctionnelle, rendant le projet stupide.

Observation 46 Proposée par anonyme

Nous ne souhaitons pas de route à sens unique, il est déjà assez difficile de circuler sur le réseau principal ! La route est assez large pour un double sens! Enfin pour ceux qui

Annexe 1 : liste des observations du public.

habitent dans le secteur de luzier c'est très pénible de devoir passer par la zone qui est totalement saturée aux horaires de pointes!

Observation 47 Proposée par Perrin josselyne

Mr le commissaire enquêteur

Je ne crois pas que le projet finalisé du lac des Illettes correspondent à la volonté de l'ensemble des habitants.

J'habite St Martin, et ce qui attend les habitants ne me réjouit pas . Leur environnement n'est pas du tout pris en compte : un seul parking de 450 places au nord de la zone, l'ancienne route impériale fermée les 4/5 mois d'été et peut être à l'année, un théâtre avec des spectacles , des restaurants .. un va et vient de voitures en plus de la circulation normale des habitants, une circulation qui n'a jamais été prise en compte et qui n'engendre que bruit, pollution, engorgement d'accès et de sortie de St Martin , un manque de sécurité en cas de problème .

Avec une passerelle qui ne résout en rien notre problème , alors qu'un pont aurait pu être la solution.

Sans compter un coût excessif pour cette restructuration , le site avait tout à fait besoin d'une rénovation pour l'accessibilité des berges notamment , un meilleur plan de stationnement avec interdiction le long de la route, un parking au nord accès depuis St Martin et un autre au sud depuis Luzier .

On ne peut pas ne pas penser environnement en ne pensant qu'au bien être des usagers des lacs (pêcheurs, promeneurs, touristes etc..) sans penser au bien être des habitants de Saint Martin qui ne peuvent que pâtir et souffrir dans leur quotidien d'une telle situation.

Je vous remercie, Mr le Commissaire Enquêteur de bien vouloir prendre en considération ma requête ,

la décision de cette restructuration ne peut qu'impacter gravement le quotidien des habitants de St Martin.

Mme Josselyne Perrin

Observation 48 anonyme

Bonjour Monsieur l'enquêteur,

Je suis contre la fermeture de l'ancienne route impériale qui est la voie historique de l'accès à cette vallée .Cette vallée qui aujourd'hui est surfréquentée touristiquement et qui nous apporte la qualification de la vallée de la mort de française.

Le danger de cette route ne se situe pas aux abords des lacs des Illettes mais bien au niveau de l'accès par le bourg de St Martin où autre encore plus dangereux de la route de Reninge et celle des Fourches .

Quant au montant de l'investissement qu'en est il de la rentabilité à terme du projet ?

Il est inutile de faire un " Passy 2".

Observation 49 Proposée par Initiatives Citoyennes pour Sallanches

Nous complétons notre contribution précédente avec la synthèse d'un sondage en ligne effectué d'Octobre à Décembre, auquel 176 personnes avaient répondu. (voir pièce jointe) Nous avons repris les questions ou affirmations posées, et indiqué le pourcentage de réponses favorables à ces affirmations.

La ligne directrice de ce sondage était de demander plus de concertation pour la définition du projet et la prise en compte des attentes des habitants.

Synthèse des résultats de la pétition-concertation intitulée « Pour des projets menés en concertation avec les habitants ».

Nous proposons dans ce sondage de recueillir l'avis des personnes sur différents points du projet. 176 personnes ont répondu.

Premier point : réduire les coûts et mieux respecter le site.

Annexe 1 : liste des observations du public.

« L'enveloppe budgétaire dédiée au projet (5 millions d'euros) nous semble disproportionnée face aux besoins du site et des habitants.

Une simplification du projet, en enlevant les aménagements qui ne découlent pas d'une demande des habitants, permettrait de ramener le projet à un coût plus raisonnable.

« Nous demandons la suppression des travaux de modification des sols, l'abandon de l'agrandissement du lac de pêche Sud, et la conservation du profil des berges du lac de baignade à l'identique, conformément aux résultats de la première consultation qui demandait de minimiser les aménagements. »

91% ont dit être d'accord avec ces affirmations.

Deuxième point : au sujet de la fermeture de la route impériale

« Nous demandons à la municipalité de suspendre ce projet et de réfléchir avec les habitants de Saint Martin à la manière de pacifier et sécuriser la circulation dans bourg. » 89 % d'accord.

Troisième point : Les activités

Le lac Nord était présenté jusque là sur le site de la mairie comme l'un des sites de voile les plus prisés du département, ainsi qu'un lieu de pêche apprécié.

Nous regrettons que la mairie ait fait un projet de classement en Espace Naturel Sensible sans rencontrer les pratiquants ni tenir compte de cette activité.

Observation 50 Herpson Alexandra

Bonjour,

Merci pour cette consultation.

Je vous prie de trouver ci-dessous mes remarques.

Est-il prévu de dépolluer le site durant la phase de chantier ?

Je pense notamment à la zone actuellement enherbée entre le lac sud et le lac central, sur laquelle on peut voir affleurer de nombreuses particules de plastique (type sacs), laissant penser que des déchets sont enfouis à cet endroit.

Je pense également à la zone bordant le lac central, le long de la route (côté falaise), où de nombreux polluants sont laissés à l'air libre dont certains semblent toxiques (bidons...). Concernant le lac sud, je pense qu'il est dommage de détruire la roseraie existante même dans le but de l'agrandir. En effet, ce qui est en place en termes de biodiversité sera forcément perdu et il vaut toujours mieux un aménagement de projet qu'une perte définitive de biodiversité qui ne saurait peut-être pas se reconstruire.

Pourquoi pas à la place agrandir ce lac en direction du lac central ? Le résultat serait le même mais sans détruire l'avifaune et les autres espèces présentes. De plus, cela aurait pour intérêt de conserver une « zone refuge » pour ces espèces durant les travaux, afin de limiter leur impact.

Concernant ce même lac, le ponton semble très près de la roselière, ce qui pourrait occasionner une gêne pour la faune sur le long terme, notamment en période de nidification. Pourquoi ne pas le déplacer légèrement plus vers le milieu du lac ?

Observation 51 Proposée par anonyme

Nous nous interrogeons sur deux points si la route est fermée au niveau du pont en bois de Luzier :

- accès au rucher côté droit

- accès et stationnement aux abords du lac nord si besoin de couper du bois sur une parcelle forestière

Concernant les travaux d'une manière générale, je souhaiterais que soient conservés tous les spécimens d'arbres creux afin de favoriser la biodiversité ultérieure sur le site.

Par ailleurs, est-il prévu en compensation de la perte de biodiversité l'implantation de mesures temporaires le temps que les nouvelles plantations repoussent (nichoirs à oiseaux et chiroptères, abris hérissons...)?

Qu'est-il prévu pour la renaturation du parking situé entre le lac central et le lac nord ?

Rien n'est indiqué dans l'étude.

Annexe 1 : liste des observations du public.

Quelles sont les mesures prévues pour limiter l'impact de la fréquentation sur les milieux ?

Je pense notamment à la forte population fréquentant le lac en été, mais aussi aux chiens qui peuvent déranger la faune présente.

Attendu son récent classement dans la liste des espèces vulnérables, des mesures concernant le hérisson peuvent elles être adjointes à ce projet ?

Je pense à la création de zones permettant son hibernation, zones calmes permettant la reproduction, traitement différencié des espaces verts pour laisser des tas de feuilles en hiver...

Je suis en accord avec le principe de mobilités douces pour se rendre et se déplacer sur le site.

Peut-être proposer des solutions de location de « remorques » pour les personnes se garant sur le parking, afin de faciliter leur déplacement jusqu'à la plage (il est vrai qu'avec des enfants en bas âge on est parfois très chargés), ce qui permettrait de faciliter l'acceptation du projet par la population s'y rendant en voiture.

Je vous remercie,

Cordialement.

Nous demandons à l'équipe municipale de donner des informations aux questions suivantes : • Les pratiquants pourront ils continuer les sports de voile?

• Si oui, comment les pratiquants pourront-ils désormais acheminer leur matériel de voile en l'absence du parking ?

• La même question se pose pour les pêcheurs et leur matériel de pêche. D'accord avec cette demande : 77 %

Quatrième point : La baignade :

Actuellement la baignade est déclarée interdite en dehors de la zone délimitée.

Sachant que la baignade est l'un des attraits majeurs de ce site, nous demandons que cette disposition soit revue afin que la baignade soit possible sur l'ensemble du lac du milieu. (comme c'est le cas à Passy).

81 % sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord.

Les chiens aux llettes :

Le maire a plusieurs fois exprimé que les chiens ne seraient pas les bienvenus sur le site. Pourtant il est nécessaire que la ville propose des lieux où les propriétaires de chiens puissent se promener avec eux.

Par ailleurs, cela avait été exprimé comme une attente dans la consultation.

Nous demandons que les chiens tenus en laisse soient autorisés sur le site, ou du moins sur une partie de celui-ci.

Par ailleurs, nous proposons qu'un espace réservé pour que les chiens puissent évoluer librement soit prévu (soit à l'emplacement libéré par l'abandon de l'agrandissement du lac de pêche, soit à l'emplacement du parking qui sera supprimé.)

70 % des personnes sont tout à fait d'accord ou plutôt d'accord.

L'éloignement du futur parking : Une question était prévue sur ce sujet, mais une mauvaise manipulation l'a enlevé du questionnaire et il n'a pas été possible de la remettre une fois les premières réponses reçues. Pour autant, le sujet a été cité plusieurs fois dans les commentaires et c'est un sujet de préoccupations.

Observation 52 Proposée par Fournier Pipon Severine

Bonjour, j'emprunte cette route tous les jours d'école pour emmener mes enfants au collège à Saint Martin, donc si vous la mettez en sens-unique, ça va être compliqué avec tous les bouchons qu'il y a en ce moment dans sallanches avec la fermeture de la route aujourd'hui.

L'été, vous faites fonctionner une navette, pourquoi vous ne l'utiliser pas en période scolaire pour faire des navettes sur cette route, qui du coup serait moins empruntée par les automobilistes ?

Merci d'avance

Annexe 1 : liste des observations du public.

Observation 53 Proposée par faivre Martine

Étant agricultrice au dessus des lacs des llettes et exploitant les parcelles situées entre le 2e lac et le 3 e lac à moins d un kilomètre du site d exploitation

Je m inquiète de la zone naturelle sensible qui a été crée sur les parcelles que j exploite

Je ne possède aucun écrit stipulant si cela va impacter mes pratiques d élevage

Mais je le craint fortement

Il y a également des arbres fruitiers qui sont prévus à cet endroit réduisant les parcelles actuelles

La pression foncière sur Sallanches est déjà trop importante aujourd'

hui

Ce projet des lacs des llettes dans sa globalité est beaucoup trop onéreux et ambitieux pour le contribuable

L état actuel des lacs me convient c'est déjà un lieu de promenade et la nature a déjà repris ses droits

Gardons le tel qu il est aujourd'hui

Annexe 1 : liste des observations du public.

R1 : 16-12-24

Doublon avec observation 4

R2 : 09-01-2025

Doublon avec observation 15

R3 : 10-01-2025 :

- Très intéressée par ce projet ambitieux...
- La création d'un 2ème parking côté Luzier permettrait que les voitures ne passent pas toutes à travers le bourg St Martin... Ce 2ème parking me paraît indispensable à long terme

MH. GOY

•

R4 : 14-01-2025

- Site sauvage naturel à préserver au maximum pour promenades simples (à pied ou à vélo). Merci

- Eviter toute installation commerciale
- Sports et « activités natures » calmes à privilégier

Merci pour cette enquête

C.Bender, habitante de Sallanches

•

R5 : 14-01-2025

Bravo pour ce projet ! 44 hectares dédiés à la nature et aux Sallanchards.

Il semble que l'étude faune, flore a bien été prise en compte (et c'était ma préoccupation).

Le site de l'aérodrome est valorisé et l'aménagement proposé est pédagogique tout en respectant l'environnement

Hâte de voir le final (et cela en vélo avec la passerelle)

Une administrée

•

R7 : 17-01-2025

M. PLUSQUELLEC Loïc

Mme PLUSQUELLEC Delphine, habitants de Luzier

Demande de compléments sur les points suivants :

- Plan de circulation depuis St Martin et Luzier (VL, modes doux) ?
- Point d'accès VL ?
- Position et capacité des parkings (500 450 places) en fonction de la fréquentation attendue ?
- Quid en cas de fréquentation supérieure : gestion du stationnement intempestif ?
- Points de fermeture de la VC ancienne route impériale Sud et Nord (positions, linéaire de VC fermée, période de fermeture estivale ou 12 mois/12) ?
- Parking Sud 450 places payant ou non ?
- Transformation de l'ancienne route impériale en voie verte
- Sous réserve de ces précisions, avis favorables sur les aménagements prévus, visant à conserver le caractère naturel de ce site.

•

R8 : 17-01-2025

HERSPON Alexandra – Sallanches

Quelques remarques :

- Il semblerait que deux zones de stockage sauvage des déchets anciennes soient en bordure et dans la zone du projet : entre le lac sud et le lac central et en bordure de route vers le lac central (falaise). Est-il prévu de dépolluer ces zones durant les travaux ?

- Autres commentaires sur l'outil en ligne

Merci

•

Annexe 1 : liste des observations du public.

R9 : 17-01-2025

Véronique Lienart

513, ancienne route de l'impériale St MARTIN Sallanches

L'ampleur du projet est disproportionnée par rapport au coût de la vie actuelle.

- Qui paiera la note ?

- Pourquoi en tant que citoyen sallanchard, payer et nos impôts, nous serions privés de circuler sur notre route ?

- Fermer la route et dévier la circulation dans la route des Fourches est très dangereuse et en km X2 <-> le temps de trajet par déviation pour se rendre au travail X3

- Le petit pont sur le lac de pêche risque d'aggraver le sort de la faune aviaire régulièrement blessée avec les fils et hameçons restent dans le lac.

Pourquoi la faune du dernier lac serait protégée dans une zone naturelle, et celle du 1er lac sacrifié ?

- Le théâtre de verdure est un surplus. Merci de ne pas la réduire. Le lac des ilettes perd sa naturalité.

- Aménager pour l'accès PMR= très bien

Mais permettre aux résidents d'accéder au bord du lac en voiture avec son matériel paddle.... est aussi un minimum.

•

R10 : 17-01-2025

J'habite St Martin et je suis très inquiète pour le projet. 5 millions d'euros me semblent un budget bien trop élevé et nous n'avons pas été prévenu de cette démesure et de plus en préparation.

Puis du devenir des habitants fuyant la circulation, le bruit, la pollution et autres projets dont nous ne sommes pas au courant ? le camping éventuellement ?

Autres commentaires sur internet

G F....

PS : attention aux planchas prévues, qui pour faire l'entretien ?

Et les dégradations à envisager ?

•

R11 : 17-01-2025

\ Suite

- Je ne comprends comment fonctionnent ces planchas

- Qui assure l'entretien ?

- Et palliera les dégradations que subira le site

Sans compter que cette « nouveauté » alliée à la création d'un restaurant viendront perdraient les 2 commerçants, les seuls commerçants de St Martin. Restaurant et pizzeria.

ont anéanti

•

R12 : 17-01-2025

Anne Schacffer

\ Ça pourrait être un atout « toutourisme »

\ Accès : dommage qu'il n'y ait pas de parking

Pas de passerelle + voiture sur l'autoroute zone sollards

Ça serait bien de laisser la route ouverte de juin à septembre

Absence d'espace réservé aux chiens, dommage

Il faudrait pouvoir circuler avec le chien en laisse + pouvoir accéder au 3ème lac côté nord avec chien en liberté + parc spécial chien clôturé comme plage d'Albigny

•

R13 : 17-01-2025

Marie-Odile Ballet-BG

Bravo pour ce projet.

Ma requête concerne la place réservée aux chiens dans cet espace :

Annexe 1 : liste des observations du public.

- Mon souhait qu'un espace suffisamment grand leur soit réservé « en liberté » et qu'ils puissent avoir accès à l'ensemble « en laisse »
- Autre sujet : que la communication soit claire à ce sujet et engage au partage et au respect du lieu